

LE PROGRÈS ÉGYPTIEN

REVUE HEBDOMADAIRE D'EGYPTE,

POLITIQUE, FINANCIÈRE, COMMERCIALE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Le Journal paraît tous les Samedis.

ON S'ABONNE : à ALEXANDRIE, aux Bureaux du Journal.—DANS TOUTE L'EGYPTE, chez les principaux Libraires.—à PARIS, à la *Librairie Nouvelle*, Boulevard des Italiens.

On peut adresser les demandes d'abonnement, par Lettre affranchie, au Directeur du Journal, 37, Rue Chérif-Pacha, à Alexandrie.

PRIX DE L'ABONNEMENT.		INSÉRCTIONS.		POUR TOUT CE QUI CONCERNE
ALEXANDRIE et L'EGYPTE	Six Mois, 30 Francs. Un An, 55 "	Annonces	50 Centimes la Ligne	la Rédaction et les Annonces,
ETRANGER.....	Six Mois, 25 " Un An, 45 "	Réclames.....	1 Franc la Ligne	s'adresser au Bureau du Journal
		Prix du Numéro.....	1 Franc.	

Alexandrie, le 15 Septembre 1869.

Nous n'avons pas appris que la question Turco-Egyptienne ait fait un pas.

A en juger par les apparences cependant, l'inquiétude serait moins grande dans le Gouvernement. Son Altesse est repartie au Caire, samedi soir, et ce sont les préparatifs des fêtes qui vont avoir lieu prochainement qui sont la principale préoccupation du moment.

Nous ne mentionnerons, que pour constater qu'elles existent, les rumeurs qui circulent de tous cotés et dont on trouve l'origine dans les journaux d'Europe. On a parlé de l'arrivée prochaine, ici, d'Aali-Pacha, le Grand-visir, avec des pouvoirs très étendus du Sultan ; vraie ou fausse, cette rumeur a circulé et a fait impression, interprétée qu'elle a été, en divers sens, suivant qu'elle passait par la bouche des partisans ou des adversaires du Gouvernement.

On a aussi beaucoup parlé d'une démonstration toute spontanée que feraient les arabes voisins de la ligne du chemin de fer, qui viendraient acclamer Son Altesse lors du prochain voyage qu'elle fera du Caire à Alexandrie ; et on disait que l'honneur de cette démonstration reviendrait tout entier à Son Excellence le Mufatih. Nous ne savons encore ce qu'il y a de positivement vrai dans cette nouvelle, car elle a trouvé bon nombre d'incrédules dans la population d'Alexandrie.

Cette semaine, a été clandestinement affiché sur les murs de la ville, un placard hostile à Son Altesse le Vice-roi, qui est une plainte faite au Sultan au nom, dit le placard, de 114 notables commerçants arabes du Caire et de 3 villages. Le placard ne porte pas les signatures.

Nous n'aimons pas les écrits anonymes, et ne pouvons approuver ces manœuvres clandestines, mais ce qui nous paraît utile de rechercher, c'est de savoir si réellement il y du mécontentement dans la population arabe et principalement chez les notables commerçants du Caire et des villages. Nous avons signalé déjà au Gouvernement que le mécontentement existait et nous l'avons engagé à donner des satisfactions à l'opinion publique pour le faire cesser ; mais le Gouvernement n'a pas paru trouver l'avertissement de son goût, il préfère

dénier le fait. Nous savons bien que le Gouvernement peut dire avec quelque raison, que les placards sont l'œuvre de quelques agents obscurs des partis hostiles parcequ'ils sont apposés dans l'ombre et ne portent pas de signatures, mais il faut tenir compte d'un autre côté, du caractère des arabes et du danger qu'il y aurait pour eux à exprimer publiquement leurs sentiments, s'ils sont hostiles.

Du reste le gouvernement a voulu savoir la vérité ; il a réuni au Caire, lundi dernier, les notables et les scheiks, et on leur a demandé s'ils avaient des sujets de plainte. Ils ont tous, avec l'empressement le plus louable, signé un satisfecit général.

Et voilà une question vidée.

Nous ne saurions donc nous prononcer avec certitude sur le fait en lui-même, que révèlent les placards.

Les deux polices d'Alexandrie sont sur pied pour découvrir les auteurs de ces affiches séditionnelles ; nous n'avons pas appris que leurs démarches aient abouti jusqu'à présent à un résultat.

Le paquebot de l'Azizié est arrivé dimanche dernier de Constantinople, apportant les journaux et les correspondances. Le journal *La Turquie* n'a pas été distribué. Quel est donc ce mystère ? Si c'est le gouvernement qui en a arrêté la distribution, et s'il espère qu'ainsi il ne circulera pas en Egypte, il se trompe étrangement. Les mesures de rigueur contre la presse ont toujours été plus nuisibles qu'utiles aux gouvernements ; elle n'ont jamais empêché la presse d'accomplir son œuvre, elles n'ont fait que lui donner plus d'importance et lui concilier l'intérêt qui s'attache toujours aux gens persécutés.

Finissons par un compliment à l'adresse du Gouvernement, nous espérons fermement qu'il y sera d'autant plus sensible que nous ne nous en sommes pas montrés prodigues jusqu'à ce jour.

Le Gouvernement met l'empressement le plus louable à compléter une mesure déjà prise depuis quelque temps, et qui consiste à placer des arabes, des fellahs, à la tête des maudirihs de province, au lieu de Turcs qui seuls occupaient ces postes. Nous sommes trop désireux de voir sonner l'heure de l'émancipation de l'Egyptien, pour ne pas applaudir sincèrement à une pareille mesure.

Nous savons bien, que tentée autrefois par

Méhémet-Ali, cette mesure avait peu réussi et qu'on avait été obligé de revenir à l'ancien système. Mais la raison principale en était, que les arabes étaient moins instruits qu'aujourd'hui, et qu'ils ne s'étaient pas encore trouvés assez longtemps en contact avec la civilisation européenne. Il ne pouvaient se faire à l'idée qu'ils pussent avoir des droits à exercer, ils étaient trop habitués à toujours obéir à une main de fer pour croire qu'un de leurs égaux pût exercer le commandement sur eux. Loin de voir une garantie dans le choix d'un fellah pour mudir, ils n'y voyaient qu'une raison de persécution de plus. Ils avaient cette pensée que le mudir étant un personnage qu'ils étaient destinés à enrichir, mieux valait enrichir un Turc qui venait seul dans le pays avec sa maison, que d'enrichir et d'être soumis aux caprices de toute une famille établie dans le pays.

Espérons que cette fois la mesure portera ses fruits, et que l'arabe finira par comprendre que ce qui s'exécute aujourd'hui, lui fera faire un pas énorme dans la voie de son émancipation.

A L'AVVENIRE D'EGITTO.

L'Avvenire d'Egitto nous a consacré une grande partie de son numéro du 14 Septembre.

Il a éprouvé le besoin en cette occasion de rajeunir sa rédaction et nous le félicitons ; son nouveau rédacteur nous paraît un homme de discussion, il a même un petit air de crânerie qui est de bon aloi et qui ne nous déplaît point. Son article de début est un peu long pour le pays, ici on n'aime pas la fatigue sous quelque forme qu'elle se présente et nous nous permettons de lui donner ce petit conseil amical. On néglige tout ce qui est phraséologie pour courir à l'idée. Quand un article est trop long, on ne le lit pas, on en passe la moitié.

Ceci dit, discutons le plus brièvement qu'il nous sera possible.

Le néophyte de la rédaction de *L'Avvenire* nous reproche le ton général de notre article, il y voit trop de colère, de la fureur même. Qu'il nous permette de lui dire qu'il n'y avait que de l'indignation et de l'ironie ; indignation par ce que nous ne pouvons admettre que le rôle d'un journaliste soit de combiner

avec d'autres une attaque contre un confrère sur le conseil de celui de qui on reçoit une subvention ; et notre confrère avoue lui-même qu'il reçoit une subvention parce qu'il ne peut vivre sans cela. Etions-nous bien loin de la vérité, quand nous traduisons le mot conseils par inspirations et le mot subvention par salaire ?

L'indignation que nous éprouvions, était-elle légitime ? L'ironie n'est-elle pas aussi une arme légitime que nos adversaires emploient eux-mêmes vis-à-vis de nous avec plus ou moins de bonheur.

On nous demande si nous pensons que nos adversaires ont vendu leurs consciences. Nous ne nous rappelons pas avoir écrit jamais que nos adversaires aient vendu leurs consciences ; nous ne leur devons compte que de ce que nous avons écrit nous ne leur reconnaissons pas le droit de nous demander compte de notre pensée.

Le mot qui paraît avoir le plus blessé nos adversaires s'est le mot calomnieurs.

Le calomniateur c'est celui qui par une fausse imputation blesse l'honneur et la réputation d'autrui. Or, vous nous avez faussement imputé d'avoir injurié le Sultan, et nous nous sentons blessés dans notre honneur et notre réputation par cette fausse accusation.

Vous essayez de la justifier en disant qu'en nous adressant à la Porte, aux ministres du Sultan, c'est le Sultan lui-même que nous insultons, et vous commettez cette grossière erreur, qu'on ne peut excuser que de la part d'un néophyte, qu'en Turquie la volonté du Sultan est tout, nous, nous pensons que c'est le Grand vizir seul qui est tout, tant qu'il est en faveur. Tout le monde sait cela.

Le néophyte de l'*avenir* n'avoue qu'un seul tort à la charge de ses collaborateurs, celui d'avoir pensé qu'ils pouvaient nous entraîner à leur suite dans la discussion de l'autonomie de l'Égypte ; nous avons renoncé de les suivre, nous n'avons besoin de personne pour nous guider ; depuis longtemps déjà nous avons prouvé que nous étions plus avancés qu'eux dans cette question.

D'ailleurs nous ne tenons pas du tout à discuter avec l'*avenir* nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises.

Enfin le reproche d'avoir procédé par des insinuations était celui qui nous touchait le plus, aux preuves que nous avons demandées, le jeune rédacteur de l'*avenir* en a trouvé jusqu'à une et la voici dans toute sa naïveté :

Nous avons écrit à la suite de la lettre des Cheiks-el-Beled, elle a été signée spontanément dit-on ?

Voilà ce qu'on appelle une insinuation, nous croyons que cette phrase se comprenait d'elle-même et qu'elle reproduisait bien notre pensée.

Essayons de nous justifier :

Si nous avons dit elle a été signée spontanément tout court, nos adversaires ne nous reprocheraient rien ; mais nous avons ajouté, dit-on, ce qui est de nature à insinuer un doute. Mais pourtant comme c'est un fait que nous rapportions et dont nous n'avons pas été témoins nous ne pouvions le rapporter que comme un *on dit*.

Nous ne voyons pas comment on peut incriminer le *dit-on*.

Reste le point d'interrogation. Voilà le vrai coupable ! le *dit-on* est un doute injurieux et vous l'avez fortifié par un point d'interrogation !

Le jeune rédacteur de l'*Avenir d'Égypte* aurait pu ajouter comme le procureur géné-

ral de Marsangy poursuivant Béranger pour le chanson de l'Enrhumé où le chansonnier avait mis deux lignes de points.

« Tant que vous ne m'expliquerez pas ces deux lignes de points, je ne croirai jamais que votre intention ait été innocente. »

Il nous serait aussi facile d'expliquer notre point d'interrogation qu'au défenseur de Béranger d'expliquer ses deux lignes de points, mais l'*Avenir* ne croirait pas à notre sincérité.

On lit dans l'*Indépendance Belge* du 31 août 1869.

Pourvu donc que la Porte ne demande pas l'impossible et qu'elle sache tenir compte de la position évidemment exceptionnelle faite à Ismaïl Pacha par les actes que confèrent à ce dernier le gouvernement héréditaire de l'Égypte dans des conditions toutes particulières, le différend s'applanira aisément sans bruits. Mais si, comme on l'affirme, la Sublime Porte exige du Vice-Roi, suivant les termes de la lettre d'Ali-Pacha des garanties pour l'avenir, et si ces garanties sont humiliantes et faites pour annuler ou même pour restreindre des droits acquis par la famille de Méhémet Ali, la situation pourrait bien se compliquer.

Quelque soit le caractère intérieur de cette question égyptienne, il n'en est pas moins vrai qu'elle touche à des intérêts internationaux par plus d'un côté et particulièrement par le canal de Suez.

En tous cas, les puissances qui n'ont jamais marchandé ni l'argent de leurs trésors, ni le sang de leurs soldats quand il s'est agi de défendre la Turquie, ont bien droit à être écoutées à Constantinople dans toutes les questions, qu'elles soient intérieures ou extérieures, qui peuvent de près ou de loin, compromettre la paix et la tranquillité de ce pays. Peut-être les puissances européennes diffèrent entre elles dans leur manière d'apprécier la valeur des griefs articulés par la Sublime-Porte contre le Vice-roi, mais il est un point sur lequel elles sont toutes notoirement d'accord, c'est la nécessité de maintenir en Égypte l'ordre de choses existant. Elles ne veulent pas que le Vice-roi outre-passe ses pouvoirs et elles ne veulent pas non plus que la Porte l'amoindrisse lui et le pays qu'il gouverne. S'il essaie de sortir de ses attributions, qu'on le force à y rester mais qu'on ne lui enlève rien de son autorité et de son droit d'initiative gouvernementale, pas plus que les privilèges qui lui ont été bien et dûment concédés toutes choses qui forment autant de conditions essentielles du système politique sur lequel repose aujourd'hui l'existence de l'Orient.

Réduire l'Égypte à l'état de simple province gouvernée par un Pacha révocable au gré du caprice d'un Grand-vizir ou menacé sans cesse par une intrigue de palais, ce serait ouvrir la voie à des difficultés sérieuses et certaines dans l'avenir.

Tout ce que je vous dis là, est le langage que les représentants des grandes puissances tiennent à la Sublime-Porte, et voilà pourquoi je crois que si les Turcs ne se prêtent pas à un accommodement raisonnable, l'affaire peut se compliquer d'une intervention diplomatique de l'Europe.

INSTITUTION ET PENSIONNAT FRANÇAIS DES
DAMES MANUEL.

Lundi 6 courant, il nous a été donné d'as-

sister à la distribution des prix d'un pensionnat français de récente création et dont les débuts, si nous devons en juger par les résultats de la première année scolaire, assurent à cet établissement d'instruction publique un succès de 1^{er} ordre à Alexandrie.

Trop à l'étroit dans le local même de l'institution, les nombreux assistants conviés à cette cérémonie toute de famille n'ont pu, qu'en partie, assister à cette solennité dont nous avons été très satisfaits à tous les points de vue.

Quelques élèves de 1^{re} et 2^e divisions ont récité des morceaux de poésie et de littérature de nos meilleurs auteurs, avec une verve qui dénote une application toute particulière à développer chez les élèves une pure accentuation. Nous avons plus particulièrement remarqué une jeune fille à la quelle ses progrès ont mérité de nombreux témoignages de satisfaction ; nous citons, si nos notes sont exactes, le nom de M^{lle} Antoinette Olivier.

Les cahiers d'examen disposés de façon à ce que chacun puisse se rendre compte des progrès des élèves, répondent aux exigences les plus difficiles et, si l'on se rapporte aux dates des débuts inscrites en tête de chacun d'eux, nous ne pouvons que féliciter Mesdames Manuel des méthodes d'instruction adoptées dans leur établissement.

Moins compétents pour juger des ouvrages d'aiguille, de broderie, tapisserie etc., nous leur devons cependant une bonne mention, d'après l'avis des nombreuses dames qui en ont fait l'examen et qui toutes leur accordaient les meilleurs éloges.

L'étude de la musique nous a paru aussi être de la part des directrices l'objet de bonnes et sérieuses attentions. Une partition du Prophète, entr'autres, exécutée à quatre mains, mérite une mention toute particulière en faveur de M^{lle} Mary Papadopoulos, qui, bien que ne comptant que 15 mois d'études, nous a étonné par la précision et la justesse de son jeu.

Notre sincérité, toutefois, nous oblige à un léger reproche dont nous prions M Manuel de faire leur profit. Pourquoi ne pas avoir choisi un local plus vaste et plus spacieux que celui destiné à vos classes ? Nous l'avons vu et apprécié par nous-mêmes, votre établissement, mes dames, a tout à gagner une exhibition plus large et plus publique du développement des progrès de vos élèves qui vous font grandement honneur et méritent des suffrages qu'un nombreux public n'aurait pas manqué de leur donner. C'est là une faute légère, sans doute, mais dans laquelle nous vous engageons à ne pas retomber.

En résumé, nous sommes heureux de donner à M^{re} Manuel un témoignage public de l'heureuse impression qui nous est restée de cette charmante réunion et en les engageant à persévérer dans les études sérieuses dont nous avons pu apprécier les résultats nous sommes heureux, nous hommes du progrès, de compter un bon établissement d'instruction publique de plus à Alexandrie.

FAITS DIVERS.

Nous recevons trop tard pour la publier dans notre journal de ce jour la lettre Vizirielle rapportée par Son Excellence Taalat-Pacha.

Nous la publierons dans notre prochain numéro ainsi que la circulaire de Son Excellence Monsieur le Ministre des finances con-

cernant les propriétaires de terrains Ouchouneh, (à dîmes).

Par le postal le *Mæris* entré ce matin dans le port. sont arrivés, M^r Bravay, M^r Claude, & Sont également arrivés par le bateau une grande partie des comédiens du Caire.

Un journal anglais nous apprend que dans la-commission internationale sur la juridiction consulaire qui doit se réunir à Alexandrie au mois d'octobre, l'Angleterre sera représentée par Sir Philip Francis, juge consulaire à Constantinople.

Sir Philip Francis a longtemps occupé les fonctions de juge consulaire à Alexandrie où il a laissé le souvenir d'un magistrat intègre et d'un jurisconsulte consommé.

L'*Egypte* annonce l'arrivée en Egypte de M. Mohamed-Aly-Bey, fils du directeur de l'école de médecine du Caire qui a récemment passé avec succès, à Paris, sa thèse de docteur en médecine. L'*Egypte* ajoute que cette thèse avait pour titre de l'*éléphantiasis des arabes*; mais elle ne nous dit rien des dédicaces que le nouveau docteur avait imprimées en tête de cette thèse. Nous aurions pu juger si comme l'ont prétendu certains journaux d'Europe, elles attribuaient au Khédivé les fameux titres qui ont tant excité la colère de la Porte.

Par le paquebot des Messageries Impériales, le *Péluse*, entré samedi dernier dans le port d'Alexandrie, sont arrivés de nombreux voyageurs notamment tout le corps de ballet du grand opéra du Caire.

Il y avait une quarantaine de jeunes filles de 15 à 18 ans, sur la beauté et la grâce desquelles les voyageurs et les officiers de l'équipage du *Péluse* ne tarissent pas d'éloges; à en juger par les élues, il y a dû avoir un grand nombre d'appelées.

C'est que M. le Surintendant des théâtres s'est montré sévère sur les conditions d'admission et sur les qualités que devaient réunir les concurrentes. Jamais l'art plastique n'aura produit, devant les yeux, de pareilles ballerines.

L'âge requis était de 15 à 18 ans, les actes de naissance ont été exhibés. M. le Surintendant des théâtres s'est rendu compte par lui même que ses jeunes danseuses avaient toutes les qualités requises et les examens qu'elles ont dû subir ont été sévères; celles-là seules qui sont sorties victorieusement de toutes les épreuves ont été admises.

Aussi M. le Surintendant a-t-il réussi à amener en Egypte un corps de ballet incomparable.

Ces jeunes ballerines n'ont pas traversé Alexandrie; à l'arrivée du bateau, un fonctionnaire Egyptien s'est présenté à bord et les a fait conduire directement à la gare du chemin de fer et le train de 8 heures du matin les emmenait au Caire sans qu'il leur ait été permis de débarquer à Alexandrie. Chargé de veiller sur d'aussi jeunes et d'aussi jolies filles, le Gouvernement Egyptien a-t-il craint de les exposer à quelques dangers en autorisant un séjour aussi court que possible à Alexandrie?

Elles sont arrivées au Caire et on les a installées, à l'ancien local de la police sur l'Esbeckieh. C'est là qu'on a établi la souricière qui va renfermer tous ces jolis rats.

J'aurais préféré qu'on leur choisit un local qui n'eut pas de pareils précédents et qui ne rappêlât pas à ses jolies hôtesses que bien des gens y ont reçu le fouet.

Faut-être l'administration a-t-elle pensé que

chargée de veiller sur tant de jeunesse et de beauté, elle ne pouvait mettre sa responsabilité à couvert qu'en plaçant ces demoiselles derrière les grilles de l'ancienne Zaptieh. Cependant la plupart d'entr'elles avaient pris la bonne précaution d'amener des mères pour les guider au milieu des périls dont elles vont être entourées dans la capitale et pour veiller à leurs intérêts les plus chers.

On aura fait tout au monde, je suppose, pour effacer des murs tous les vilains souvenirs qu'ils auraient pu révéler et pour que la décoration et l'ameublement intérieurs n'inspirent que des idées jeunes et riantes.

Les répétitions vont commencer de suite, le théâtre s'achève et l'on espère que, dès les premiers jours d'octobre, on pourra applaudir le gracieux essaim.

La presse locale aura-t-elle son entrée dans les coulisses? On trouvera peut-être notre question indiscrette, cependant c'est uniquement dans l'intérêt de l'art que nous la posons.

Qu'on en soit bien convaincu.

La brouille qui vient d'éclater entre le Khédivé et le Sultan, a un moment jeté l'inquiétude dans le monde des fournisseurs du théâtre du Caire.

Heureusement la peur est calmée et chacun a repris ses travaux brusquement interrompus.

Un tapissier a une commande de trois cents fauteuils; une costumière, fort connue à Paris, est en train de fabriquer pour cent mille écus de maillots, jupes et corsages.

Le perruquier qui s'était engagé à livrer pour six mille francs de faux toupets, vient de rompre son marché en apprenant que ses confrères avaient reçu de forts à-comptes, et que seul il avait été oublié. Cette nouvelle a jeté un cheveu dans son existence et l'inquiétude dans son esprit. Il devait cependant aller au Caire coiffer les dames du théâtre vice-royal aux frais du trésor égyptien; mais on pouvait le renvoyer sans indemnité si, chose encore possible, il venait à déplaire.

Avis aux coiffeurs.

(Gaulois.)

EMPRUNT ÉGYPTIEN 7 P. C. DE 1854.

Tirage du 16 août 1869.

Litt. L. Obligations à £ 1,000: n^{os} 61 443
159 474 483 210 217 240 282 288 328 340
383 494 496 526 534 562 590 689 699 755
819 839 902 963 —1000 71 75 108 173
230 240 243 266 345 371 395 490 517 532
533 566 732 736 771 786 826 938 944 954
990 999 —2017 45 86 90 91 220 263
272 323 394 413 436 481 519 702 667 672
690 757 771 828 838.

Litt. M. Obligations à £ 500: n^{os} 52
83 89 181 199 216 268 278 323 333 354
364 366 435 439 647 652 664 707 725 746
839 910 930 941 960 972 992 —1024 83
427 455 209 214 233 234 241 284 307 357
364 424 524 549 609 657 673 705 742 758
787 817 845 894 935 970 972 —2034 82
409 497 202 261 440 472 497 579 614 630
706 727 764 800 836 849.

Litt. N. Obligations à £ 100: n^{os} 31 44
62 114 240 330 356 378 426 428 458 464
482 506 511 562 633 736 748 797 810 908
942 949 925 943 945 950 992 —1086 104
423 427 453 472 487 244 245 228 239 309
340 354 360 362 382 388 395 455 486 505

530 556 630 631 646 653 860 910 982 —
—2028 36 42 118 143 173 193 210 290
323 354 363 413 447 481 502 540 543 592
633 670 734 744 763 765 782 828 842 854
887 941 942 946 952 962 —3016 82 87
417 444 466 204 247 304 339 354 360 402
462 473 497 504 517 524 567 577 646 664
711 718 778 785 844 870 886 916 927 964
—4093 105 116 144 147 159 192 204 268
341 346 369 436 465 639 658 699 857 858
861 956 973 977 —5030 45 128 178 253
255 333 339 347 393 406 464 476 484 563
602 628 634 660 664 744 775 844 989 —
—8013 45 44 55 92 194 272 296 327
330 351 389 569 578 623 628 638 668 690
760 766 798 888 921 923 —7006 35 40
429 230 261 274 334 374 425 426 476 586
622 681 740 802 817 882 891 912 948 973
976 —8043 49 70 197 206 221 233 338
343 345 404 429 443 476 559 568 572 582
650 663 734 738 754 755 764 783 824 867
904 912 995 —9093 94 178 184 244 246
262 460 504 592 642 713 759 796 842 852
869 923 947 964 980 993 —10002 9 24
60 70 80 132 194 226 272 273 319 345
353 355 420 444 532 563 616 684 685 747
722 727 766 786 853 868 874 880 900 938
961 970 —11010 55 64 145 249 289 310
313 507 604 645 649 718 757 785 838 852
876 913 925 972 —12001 106 135 151 168
205 261 278 343 324 449 455 475 521 537
602 647 658 665 715 737 743 745 760 814
843 868 906 928 —13071 199 241 266 337
360 372 392 547 634 658 676 700 727 939
960 14011 139 428.

Le remboursement aura lieu à partir du 1^{er} octobre 1869, chez MM. Frühling et Gosen, à Londres.

MARCHÉ DE MINET-EL-BASSAL

Revue du 8 au 14 Septembre 1869

COTONS.—Il n'y a pas de changements à signaler sur l'état de notre marché depuis nos derniers avis, et la pénurie de notre stock est telle en classements courants, que les avis favorables reçus récemment de Liverpool, ont été impuissants à le rendre plus animé. Nous nous bornerons donc à mentionner un chiffre total de 4100 B. de ventes en disponibles dans des prix qui ont varié de 25 à 26 1/2, pour *Fair* et *Fully Fair*, suivant qualités. Dans ce chiffre il faut comprendre une centaine de balles environ d'*écarts*, qui ont obtenu 44, 45, 46 et 49 T. selon mérite.

En un mot, nous restons calmes, mais les prix se maintiennent soutenus.

Environ 30 balles de nouveaux cotons de la Daira vice-royale ont été visitées, et seront incessamment mises en vente; en attendant de connaître leur qualité et le prix qu'elles atteindront, nous ferons remarquer que la balle dont nous annonçons, dans notre dernier numéro, l'arrivée sur le marché, a été payée 36 T. C'est là un prix de caprice qui doit être considéré comme sans rapports avec nos prochains cours de début. Nous pensons cependant être fixés sous peu sur ce point important qui intéresse à un haut degré notre commerce.

Les nouvelles de la récolte pendante sont toujours des plus satisfaisantes, et tout fait espérer que la qualité et le rendement laisseront peu à désirer.

Il y a un peu moins d'abstention sur les

affaires à terme, et sans avoir à mentionner des opérations de quelque importance, nous constatons un chiffre total de 1500 B. traitées aux cours suivants : pour livraisons octobre 26 1/2, pour novembre 24 3/4 à 25, et pour décembre 23 3/4 T

Il est constant que vendeurs et acheteurs hésitent et semblent attendre que la situation soit mieux définie sur le marché anglais et le continent pour spéculer dans des conditions moins incertaines.

Depuis deux jours, Liverpool nous envoie de meilleures nouvelles, et le télégramme nous avise d'une reprise marquée sur le chiffre des ventes, avec un peu d'augmentation dans les prix qui ont rattrapé la limite de 13 7/8

Voici la situation du stock cotonnier sur ce grand entrepôt, à la date du 26 août :

en 1869	Egypte.....	23,000	} Balles
	Etats-Unis...	95,000	
	Brsil.....	31,000	
	Levant.....	4,000	
	Inde et Chine	96,000	
	Total Balles	246,000	
contre			
en 1868	Egypte.....	30,000	} Balles
	Etats-Unis...	493,000	
	Brsil.....	99,000	
	Levant.....	3,000	
	Inde et Chine	136,000	
	Total Balles	461,000	
Soit			
	Egypte en moins	7,000	} Balles
	Etats-Unis idem	98,000	
	Brsil idem	68,000	
	Levant idem	2,000	
	Inde et Chine idem	40,000	
	Total Balles	215,000	

Les quantités d'Amérique en cours de navigation, sont sans changements : soit 20000 B. contre 3000 B. à pareille date l'an dernier.

Les nouvelles de l'Union se résument comme suit :

Grand calme sur tous les marchés : à New-York cotons faibles avec une demande assez active cependant.

Middling Upland 33 1/2 cents (or 13 3/4) New-Orléans, marché très calme : Mobile, Charleston et Savannah même situation et abstention en général.

Le télégraphe nous donne à la date du 26 août, la situation du mouvement cotonnier dans les différents ports américains : elle se résume ainsi

Recettes totales depuis le 1^{er} septembre 1868 2.102.000 B. contre 2.186.000 l'an dernier à la même date.

Exportation : 1.441.500 B. dont 991.000 pour l'Angleterre et 225.000 pour la France.

Stock général dans les ports 14.000 B. contre 70.000 l'an dernier.

Les avis du sud continuent à se montrer favorables à la récolte en terre, qui toute fois était toujours en retard.

GRAINES DE COTON. — Sans affaires et ventes limitées qui se sont élevées à 2200 ar. environ. Les prix restent sans mouvement et se maintiennent de 83 à 84 PT.

Nous mentionnons une vente sur contrat de 2000 ar. consignables en Novembre à 83 1/2 ; et 3000 ar. consignables en Décembre et janvier à 82. 20.

COMESTIBLES ET CÉRÉALES. — Le marché se soutient sans changement appréciable quoique avec un peu de baisse sur toutes les sortes.

Fèves. — Ventes de la semaine 14400 ar.

dont 13000 ar. Saïdi cotant en dernier lieu 195 à 196 : et 1400 ar. Béhéra de 193 à 193 PC.

Blé. — Ventes 47400 ar. — dont 8500 Saïdi de 194 à 197. et 8900 ar. Béhéra de 193 à 195 PC. Ces dernières provenances soutiennent leurs prix fermes.

Orges. — 2500 ar. avec prix légèrement en baisse, et cotant en dernier lieu de 97 à 107 PC.

Une petite partie Graines de Lin; 50 ar. environ, à obtenu 265 PC. l'ardeb.

Les arrivages sont assez abondants et favorisés par la bonne tenue des eaux du fleuve dont la crue continue à s'élever avec une grande régularité.

Sur ce point les nouvelles de la Haute Égypte sont excellentes.

La Daira Sanieh d'Alexandrie a fait vendre aux enchères publiques les 9 et 13 courant divers produits des propriétés vice-royales, dont nous donnons ci-bas l'énumération et les prix

ADJUDICATION DE LA DAIRA SANIEH. du jeudi 9 septembre 1869.

257 Ar. Fèves Béhéra adj. B. Georgala à P. 108
400 « Fèves Saïdi au même à 109
600 « Orge à Angl. Eg. B. à 49 1/2
600 « « à Valensin à 49
680 « « à Carpi Vivanti à 49
4000 « Blé Béhéra aux mêmes à 144 1/4
4000 « « à Angl. Eg. B. à 144 1/2
4017 « « à la même à 144 3/4
800 Qx. Sucre Kam. de Miniéh N° 2 adj. à Angl. Eg. Bank à 93
800 « « à Bank of Eg. à 93 1/4
1000 « « à la même à 84 1/2
800 « « à Angl. Eg. Bank 87
700 « « à Gantès à 87 3/4
684 « « à au même à 88
B.P. 7. Qx 37 Lin du Safia à Angl. Eg. B. à 218 1/4
B.P. 60. « 200 Cot. écart à Aus. Or à 182 1/2
100 Ar. Blé Béhéra à Angl. Eg. B. à 144
55 Orge à Carpi à 53 3/4
du lundi 13 septembre 1869.
40 ar. Fèves Béhéra à Nicolaidi à 106 1/4
600 « Orges à Angl. Eg. Bank à 54
600 « « à la même à 55
600 « « à la même à 55
671 « « à la même à 56
800 « Blé Béhéra à la même à 143
793 « « à la même à 143
800 « Blé Saïdi à la même à 142
800 « « à la même à 142
64 « Graines de Lin à la même à 144 1/2
700 Qx. Sucre Kam de Farsciut à Aust Eg. à 90 3/4
600 « « « à la même à 91
69 1/2 « « à P. I. Schilizzi à 91 1/4
B.P. 4. — Qx 14 Coton Allins à Soliman Bey à 34
47 Ar. Blé Béhéra à Anglo Eg. B. à 143

MARCHÉ DU CAIRE.

Nos circulaires du Caire ne nous étant pas encore parvenues, nous renvoyons la revue de ce marché à notre prochain numéro.

Signalons cependant une hausse marquée sur les gommes arabiques; qui avaient atteint les limites de 770 à 780 P.C.

ANNONCES.

ETABLISSEMENT HYDRO-MINÉRAL DE POUGUES-LES-EAUX Nièvre

SOURCE SAINT LÉGER

déclarée d'intérêt public par décret impérial du 4 août 1860.

EAU ALCALEINE, ferrugineuse, iodée et gazeuse, apéritive et reconstituante ordonnée depuis trois siècles par les médecins et employée avec un succès constant dans les maladies des voies digestives, urinaires, génitales et affections de sang.

Ces eaux s'expédient par caisses de 30 bouteilles (en très beau verre) — se défier des substitutions et exiger le nom de la source sur l'étiquette rose, sur la capsule et sur le bouchon.

Prix de la CAISSE de 30 B^{elles} 24 —
« « Bouteille — 75

PASTILLES DIGESTIVES

La boîte à divers arômes . . . 2 —

SELS POUR BAINS STIMULANTS

Le Rouleau
Se défier des contrefaçons et exiger le nom de la Source St Léger, les marques et le contrôle de la Société de Pougues sur tous les produits.

S'adresser pour traiter à M^r Sabin PERAGALLO seul dépositaire à Alexandrie (Égypte).

F. CORBET

55, rue Paradis 55,
MARSEILLE.

GRAND ENTREPOT

De Meubles Neufs et d'occasion, riches et ordinaires, Meubles en bois sculpté, marqueterie, incrustation cuivre et bois noir, etc.

AMEUBLEMENTS COMPLETS

pour Salon, Chambre, Salles à manger, Bureaux &c. en bois de palissandre, acajou, noyer fantaisie, &c.

SIÈGES ET SOMMIERS ÉLASTIQUES

GLACES, PENDULES, LUSTRES.

N.B.—Les achats, faits dans de bonnes conditions, permettent de vendre à prix réduits.

EXPORTATION

AU PLAT DORÉ

Rue de l'Église Anglaise.

PORCELAINES, FAIENCES, CRISTAUX

ET AUTRES ARTICLES

DES MEILLEURES FABRIQUES DE FRANCE

Le Propriétaire Gérant E. JACQUIN.

General Printing Office, Maison Abro